



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 10 mars 2022

Résolution de Mme Céline Misiego du 8 février 2022 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation : « Viol : comment les victimes sont-elles prises en charge ? »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 8 février 2022, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Mme Céline Misiego et consorts « Viol : comment les victimes sont-elles prises en charge ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de l'interpellatrice :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'assure que la prise en charge des personnes victimes de violences sexuelles soit la plus proche des besoins des victimes, notamment en mettant en place une formation continue de son personnel policier sur les questions de violences sexuelles, en concertation avec les associations et entités actives sur ce sujet ».

Réponse de la Municipalité

La Municipalité a pris acte de la résolution susmentionnée. Elle rappelle son investissement permanent en la matière et elle poursuivra les efforts entrepris autour de la formation du personnel de son administration, particulièrement des spécialistes en charge de ces questions. En outre, la Municipalité continuera, au travers de ses services, à collaborer avec toutes les associations qui œuvrent dans ce domaine.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter